

- CONDITIONS GENERALES D'ACHAT -

ACCUSE DE RECEPTION DE COMMANDE

Faute d'avoir reçu un accusé de réception de commande dans les 8 jours suivant l'envoi de la commande, les conditions générales et les conditions particulières portées sur la commande émise par APLIX s'imposeront aux parties.

PRIX

Les prix portés sur nos commandes s'entendent hors taxes. Ils sont fermes, définitifs et non révisables.

CONFIDENTIALITE

Le fournisseur s'engage personnellement et pour les personnes dont il répond, à ne révéler à quiconque les informations qu'il pourra recevoir ou recueillir à l'occasion d'une commande de notre part.

Le non-respect de cette obligation entraînera immédiatement de notre part la résiliation de plein droit et sans autre forme de procès, de toutes nos commandes en cours à ce moment, sans préjudice des dommages et intérêts que nous réclamerons.

Les plans, dessins, et autres documents, ainsi que les modèles et outillage confiés par nous au fournisseur pour l'exécution de nos commandes demeurent notre propriété et doivent être restitués, si demandés, sans avoir été copiés.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos règlements sont ceux indiqués sur nos bons de commande.

EMBALLAGE

Sauf dispositions contraires, les marchandises doivent être livrées A = πr^2 palettes 1200x800 ou 1000x1200.

GARANTIES

Le fournisseur nous garantit sans aucune réserve de toute éviction ou charge prétendue sur ce qu'il nous livre. En particulier, il nous garantit contre toute action d'un tiers en contrefaçon en vices cachés. Il prend en charge et fait son affaire de tous frais, indemnités et dommages et intérêts qui pourraient résulter d'une telle action.

TRANSPORT

Toute expédition en port dû sera refusée sauf instructions contraires indiquées sur le bon de commande.

Les conditions liées au transport et au conditionnement de la marchandise doivent être transmises au transporteur pour qu'il en soit informé.

A ce sujet, tout transporteur doit être avisé que sa remorque doit être en état d'un déchargement sans risque et adaptée pour un déchargement à quai.

Les transporteurs peuvent assister au déchargement de la marchandise sur le quai mais ne peuvent en aucun cas sortir de ce périmètre pour des raisons de confidentialité et de sécurité.

LES DELAIS DE LIVRAISON

La date de livraison demandée s'entend rendu à l'adresse de livraison, quelles que soient les conditions de transport négociées.

Nous nous réservons en cas de non-respect de cette date, le droit d'annuler partiellement ou en totalité la commande en cause.

Passé un retard de livraison de 8 jours par rapport au délai accepté par le fournisseur, des indemnités pour retard de livraison seront appliquées, d'un montant de 1% de la valeur des marchandises non reçues, par semaine de retard.

RIGUEUR ADMINISTRATIVE

Toute livraison devra être accompagnée d'un bon de livraison sur lequel figure le numéro de la commande à laquelle il se rapporte, ainsi que d'une liste de colisage sur laquelle figure la désignation et la quantité des articles livrés.

Chaque colis devra être identifié par son contenu et sa quantité.

La fiche technique de sécurité doit nous avoir été adressée au moins une fois en langue française.

La facture doit nous être adressée en 2 exemplaires et doit faire apparaître le numéro de la commande à laquelle elle se rapporte.

TRANSFERT DE RISQUE ET PROPRIETE

Sauf dispositions contraires, la marchandise commandée voyage aux risques et périls de l'expéditeur. Le transfert de propriété et des risques ne peut avoir lieu qu'après la réception quantitative, qualitative et complète de la commande, chez le destinataire indiqué sur le bon de commande.

FORCE MAJEUR

Pour que nous acceptions de considérer l'allégation de la force majeure par le fournisseur dans l'inexécution ou un retard d'exécution, le fournisseur devra prévenir le Département Achats d'APLIX, par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la constatation de l'irruption de l'événement de force majeure et de l'empêchement qu'il constitue aux obligations du fournisseur. Le fait d'être ainsi prévenu ne nous engage en rien quant à notre acceptation ou à notre contestation des allégations du fournisseur.

DROIT APPLICABLE

Toutes nos commandes quelle que soit leur forme : bon de commande, marché, convention ou contrat, sont régies par les dispositions du droit français. Les marchandises achetées doivent respecter les contraintes réglementaires en vigueur dans le pays de fabrication et de commercialisation.

REGLEMENTATION GENERALE SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les données sont exploitées exclusivement dans le cadre de la relation d'affaire qui lie les parties ; le fournisseur dispose d'un droit d'accès et de rectification via l'adresse suivante : DPO@aplix.fr

ETHIQUE

Toute dérogation à la charte éthique des Achats disponible sous le site internet www.aplix.com/fr pourrait affecter de façon préjudiciable la relation d'affaire entre les deux parties.

ATTRIBUTION D'UNE JURIDICTION

Toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de nos commandes est de la compétence exclusive des tribunaux de Nantes. L'acceptation de nos commandes comporte l'engagement formel de respecter les conditions qui précèdent. Si le recours au système judiciaire paraît disproportionné à la dite contestation, le fournisseur pourra opter pour une voie de règlement à l'amiable en saisissant le médiateur de la République, sous conditions.